

Méthylisothiazolinone : allergisante et encore trop présente

La méthylisothiazolinone (MIT) est une substance chimique principalement utilisée pour ses propriétés conservatrices dans de nombreux mélanges ou produits commerciaux notamment dans les peintures et revêtements, les détergents, les produits cosmétiques mais aussi les mélanges à usage professionnel.

Depuis plusieurs années, en France comme en Europe, une augmentation du nombre de cas d'allergies cutanées à la MIT a été observée.

Dans ce contexte, l'Anses s'est auto-saisie afin d'identifier les catégories de produits les plus exposants à la MIT et de proposer des recommandations visant à limiter les expositions des personnes déjà ou non sensibilisées.

Dans le cadre de cette auto-saisine, l'Anses a mandaté les centres antipoison (CAP) pour une extraction de la Base nationale des produits et compositions (BNPC) afin d'identifier les mélanges contenant de la MIT, les classes d'usages de ces mélanges et les concentrations en MIT associées. L'objectif était de décrire les usages grand public et professionnels de cette substance chimique et d'identifier les produits ou catégories de produits dont les concentrations en MIT sont les plus élevées.

Plus de 1500 mélanges ont été recensés dans la BNPC depuis 1994, correspondant à 40 classes et 165 catégories d'usage : cosmétiques (37 %), produits de soin du textile (22 %), produits de nettoyage (20 %), peintures (2 %), produits cirants/lustrants (1,6 %). Pour les produits à usage professionnel, 8 classes ont été recensées correspondant à 133 mélanges. L'évolution temporelle a montré une augmentation du nombre de mélanges contenant de la MIT enregistrés en BNPC à partir de 2006 (72 mélanges), avec un pic en 2009 (282 mélanges) puis une diminution jusqu'en 2014 (92 mélanges).

D'après les données extraites de la BNPC, la concentration en MIT dans les mélanges est très majoritairement inférieure à 0,5 %. Plus de 40 % des produits contiennent moins de 0,1 % de MIT, moyenne de la concentration des produits enregistrés en BNPC en 2014 (concentrations variant de 0,000009 % à 1,2 %). Pour les classes d'usage les plus fréquemment recensées d'après la BNPC, les concentrations

en MIT varient de 0,17 % à 8,5 % pour les produits de nettoyage, 0,08 % à 9,9 % pour les peintures et 0,31 % à 5 % pour les adoucissants pour textiles. Il est important de souligner que des préparations incluses contenant de la MIT sont souvent incorporées dans des produits commerciaux, augmentant *in fine* la concentration globale en MIT dans le mélange.

Ces données ont ainsi révélé la présence de MIT dans un très large périmètre de catégories d'usage de produits, pour le public comme pour les professionnels. **Pour certains produits, les concentrations enregistrées par la BNPC étaient très élevées et supérieures aux seuils associés à un risque d'allergies cutanées (100 ppm).** Ce travail a confirmé la nécessité d'actions visant à limiter l'exposition des personnes, allergiques ou non, à la MIT. L'Anses a ainsi recommandé la mise en place d'une information systématique sur les emballages contenant de la MIT quel que soit le niveau de concentration, facilitant l'éviction de cet allergène pour les individus sensibilisés. Dans ce sens, l'Anses a émis des commentaires visant à classer de façon harmonisée la MIT au niveau européen, et à limiter sa présence dans les mélanges. **En mars 2016, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a adopté une classification harmonisée pour la MIT : sensibilisant cutané de catégorie 1A avec une limite de concentration spécifique dans les mélanges à 15 ppm.**

Enfin, des travaux portant sur l'analyse des dermatites allergiques de contact d'origine professionnelle sont actuellement menés dans le cadre du Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P). Leurs résultats permettront de mieux caractériser les secteurs professionnels à risque et les types de pathologies induites.

Cécilia SOLAL

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ CONSULTER :

<https://www.anses.fr/fr/content/exposition-a-la-mit-l-anses-recommande-de-mieux-protéger-et-informer-les-consommateurs-et>